



MANUEL DE PROCEDURES D'EXECUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE EN MODE PROGRAMME

DERNIERE VERSION



Pour une meilleure gouvernance des finances publiques

Certifiée ISO 9001 : 2015

Année 2022



Le Ministre

N° 106/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/DSPP/CRBMGP

Cotonou, le 29 AVR 2022

A

**Mesdames et Messieurs les
Ministres**
Cotonou/Porto-Novo

OBJET : Lettre circulaire portant application du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique en mode programme

REFERENCES :

- Décret n°2020-496 du 07 octobre 2020 portant procédures d'exécution budgétaire ;
- Décret n°2020-497 du 07 octobre 2020 portant attributions et modalités de nomination des Responsables de programme.

La présente circulaire a pour objectif de responsabiliser les acteurs de la chaîne de la dépense publique et de leur fournir un cadre pratique et uniforme d'exécution de la dépense basé sur les principes et règles édictés par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF) et le décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin.

Elle communique, aux acteurs, le nouveau « **Manuel de procédures d'exécution de la dépense publique en mode programme** » qui retrace les procédures d'exécution de la dépense publique tout en garantissant la traçabilité des opérations, en vue du renforcement de l'efficacité des services publics et de contribuer à la modernisation de la gestion publique.

Le manuel reprend les deux types de procédures auxquels sont soumis les acteurs de l'exécution de la dépense publique, à savoir la procédure normale et la procédure dérogatoire ou procédure exceptionnelle, tout en insistant sur leurs diverses spécificités.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution desdites procédures devront être remontées à la Direction générale du Budget, par les voies appropriées pour une prise en charge adéquate.

A cet effet, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plairait de faire prendre pour une large diffusion dudit manuel à toutes les structures de votre ministère et une mise en œuvre efficiente des orientations contenues dans cette circulaire.


Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Wadagni Romuald

AVANT-PROPOS

La réflexion engagée par le Gouvernement au début des années 2000, autour de l'efficacité de la dépense publique a fait naître un consensus sur la nécessité de moderniser la chaîne de l'exécution budgétaire. Cette réforme a consisté, notamment (i) à la déconcentration de la fonction d'ordonnateur du Ministre chargé des Finances au Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) des ministères et institutions de la République ; (ii) à la désignation d'un Délégué du contrôleur financier et (iii) à la mise en place d'un dispositif institutionnel de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés publics.

Plus de dix (10) ans après, la dynamique s'est poursuivie avec le passage de la déconcentration de la fonction d'ordonnateur du Ministre chargé des Finances à la répartition de la fonction d'ordonnateur avec les Ministres sectoriels et les Présidents des institutions de la République avec pour corollaire, « **la responsabilisation des gestionnaires dans l'exécution de la dépense publique** ».

A travers la réalisation de cet objectif, le présent manuel de procédures d'exécution de la dépense publique en mode programme qui s'inscrit dans la logique de modernisation des outils de gestion, vise à renforcer l'efficacité de la gestion des finances publiques. Il offre aux intervenants de la chaîne de la dépense, un cadre pratique, uniforme et réglementaire de l'exécution de la dépense publique par les procédures normale et dérogatoire.

Dans ce cadre, l'application correcte de ce manuel doit répondre à des enjeux particuliers qui appellent un engagement fort des acteurs concernés. Ces enjeux sont :

- une qualité du service rendu aux bénéficiaires de la chaîne de la dépense publique ;
- une meilleure qualité de la comptabilité budgétaire ;
- une organisation plus efficiente.

En mettant à votre disposition ce manuel, j'ai foi que chaque acteur trouvera, à travers ce précieux document, des éléments d'accompagnement et de motivations nécessaires à l'atteinte des objectifs de la nouvelle gestion budgétaire : la performance dans la mise en œuvre de l'action publique par un meilleur pilotage de la dépense publique.

Je vous exhorte donc à une application judicieuse du présent document qui s'inscrit dans une approche progressive d'amélioration avec les retours d'expériences des acteurs à divers niveaux.



Rodrigue S. CHAOU